



## **La Communauté de communes du Pays sud Gâtine inaugure un dispositif d'accompagnement à la transmission d'entreprises**

mardi 9 septembre 2008, par [lpe](#)

Ce mardi 9 septembre, le Président de la Communauté de communes du Pays sud Gâtine, **Pascal Olivier**, a signé avec les Présidents des Chambres consulaires : **Jean Michel Banlier** (CMA) et **Alain Grippon** (CCI) une convention pour l'accompagnement à la transmission de quelques 44 entreprises de son territoire.

 Cette convention est **axée sur l'accompagnement à la transmission : conseils, diagnostics, recherche de repreneur... et repose sur un financement à 50% de la collectivité** (plafonné à 700 euros par entreprise).

Les techniciens du territoire sont chargés des premiers contacts, puis ce sont ceux des chambres consulaires qui prendront le relais pour cet accompagnement.

*"Je suis ravi que les collectivités commencent à comprendre les compétences de la Chambre de commerce et d'industrie, y compris en matière d'économie"* a remarqué Alain Grippon.

Au total, la Communauté de communes du Pays sud Gâtine compte près de **240 entreprises** (99 ressortissantes de la chambre de métiers et 136 de la chambre de commerce).

A noter que cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale d'accompagnement pour le territoire qui compte également développer des offres d'hébergement pour les entreprises en ateliers relais ou en zones économiques.

Contact : Service économique de la Communauté de communes au 05.49.63.25.73 et [www.cc-pays-sud-gatine.fr](http://www.cc-pays-sud-gatine.fr)